

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2011030

Signataire : GH

**OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'OGEC Saint-Joseph**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande formulée par l'OGEC Saint-Joseph en date du 4 avril 2011,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ANNULE** la délibération n°112 du 12 mai 2011

**ACCORDE** la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 300 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 600 000 € que l'OGEC Saint-Joseph se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la réalisation d'une cantine et l'aménagement de deux salles.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3 %

Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée

Indice de référence : livret A

Valeur de l'indice de référence : 2 %

Différée d'amortissement : aucun

Périodicité des échéances : annuelle

**ENGAGE** la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OGEC Saint-Joseph.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué